

INFORMATION RÉGLEMENTÉE - 12 MAI 2011 - 15.50 heures

S.A. SPADEL N.V.
Rue Colonel Bourg 103 -1030 BRUXELLES
RPM Bruxelles 0405 844 436

Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011 (15.00 h)

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura lieu le jeudi 9 juin 2011 à 15 heures au siège social de la Société, 103, Rue Colonel Bourg à 1030 BRUXELLES.

Ordre du jour

1. Rapport annuel du Groupe SPADEL et Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social de SPADEL S.A. clôturé au 31 décembre 2010.
2. Rapports du Commissaire au sujet des comptes consolidés et des comptes annuels de SPADEL S.A. sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.
3. - Communication des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.
- Approbation des comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

Proposition de décision :

- Approuver les comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010, en ce compris l'affectation suivante du résultat (en euros):

- Bénéfice de l'exercice 2010 à affecter	7.238.292
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent	5.895.705
- Bénéfice disponible pour affectation	13.133.997
- Dotation aux réserves disponibles	4.000.000
- Distribution d'un dividende brut de 1,00 euro (0,75 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	4.150.350
- Bénéfice à reporter	4.983.647

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

Propositions de décision :

- 4.1. Octroyer la décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010;
- 4.2. Octroyer la décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

5. Rémunération des Administrateurs

Proposition de décision :

La rémunération fixe des Administrateurs pour les cinq réunions du Conseil d'Administration prévues au calendrier annuel, telle que fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2005, reste inchangée mais devient, pour moitié, avec effet au 1^{er} janvier 2011, soumise à la condition de la présence effective aux réunions du Conseil d'Administration.

La rémunération fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2005 pour les réunions additionnelles du Conseil d'Administration et pour les réunions des Comités d'Audit et de Nomination & Rémunération reste inchangée.

En conséquence, avec effet au 1^{er} janvier 2011, la rémunération des Administrateurs est fixée comme suit :

- Réunions du Conseil d'Administration :

Rémunération	Pour les cinq réunions		Par réunion additionnelle
	Fixe	Liée à la présence aux réunions	
Président du Conseil d'Administration	25.000€	25.000€ (soit 5.000€ par réunion)	- 10.000€
Administrateurs (par Administrateur)	12.500€	12.500€ (soit 2.500€ par réunion)	5.000€

- Réunions des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération

	Par réunion
Président du Comité Administrateurs	5.000€
(par Administrateur)	2.500€

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts; les actions au porteur doivent être déposées, au plus tard, cinq jours avant l'assemblée au siège social ou aux sièges, succursales et agences des établissements bancaires ci-après : BNP PARIBAS FORTIS, KBC, ING.

Pour les propriétaires d'actions dématérialisées, le droit de prendre part à l'assemblée générale est subordonné au dépôt au siège social ou aux sièges, succursales et agences des établissements bancaires cités ci-dessus, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, d'une attestation établie par un teneur de compte agréé conformément à l'article 468 du Code des Sociétés ou par l'organisme de liquidation désigné conformément au même article et certifiant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Les actionnaires nominatifs devront être inscrits sur le registre des actions nominatives de la société trois jours au plus tard avant la réunion de l'assemblée générale et devront, en outre, informer la société, dans le même délai, de leur intention d'assister à l'assemblée générale ainsi que du nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Les actionnaires peuvent se faire représenter conformément à l'article 20 des statuts. Des formulaires de procuration sont disponibles sur le site *corporate* de la société www.spadel.com ou au secrétariat général de la société (02 / 702.38.55).

Les documents mentionnés aux points 1 à 3 de l'ordre du jour sont disponibles sur le site corporate de la société www.spadel.com.

Le Conseil d'Administration

ECHO, 13 mai 2011 + LE MONITEUR BELGE, 13 mai 2011